

Logements d'insertion

1. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES

Le Service Logement d'Insertion (SLI) gère près de 80 logements dont GALA est locataire en titre, répartis sur l'Eurométropole de Strasbourg, à Saverne, à Molsheim/Mutzig et à Haguenau/Schweighouse sur Moder.

Ces appartements meublés et équipés par GALA sont mis à disposition de personnes isolées, couples avec/sans enfants, familles monoparentales, en fonction de la typologie des logements et de leurs coûts, par le biais d'une Convention d'Occupation Précaire (COP).

La durée initiale de la COP est de 6 mois renouvelables. L'occupation moyenne d'un logement d'insertion est de 24 mois.

Tout au long du séjour en logement d'insertion, l'occupant bénéficie d'un Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) visant l'autonomie locative et l'accession au logement autonome.

Pour cela, la personne accompagnée est mise en situation réelle de locataire.

Le profil du public accueilli

Il s'agit d'un public relevant du droit commun en situation régulière sur le territoire français, avec des ressources propres au moment de l'orientation vers le service.

Ce public doit être en capacité de gérer le quotidien et un logement, mais l'accès à leur autonomie locative est empêché par diverses problématiques.

Les freins peuvent être de l'ordre de la gestion du logement, du budget, de la gestion administrative, de l'emploi, de la famille, de la santé...

Le rôle du travailleur social

Dans le cadre de l'ASLL, les travailleurs sociaux ont pour missions de préparer les personnes à :

- ✚ assumer le statut de locataire avec ses droits et devoirs (paiements, voisinage etc.),
- ✚ effectuer les démarches en lien avec le logement (ouverture d'assurance etc.),
- ✚ occuper un logement dignement et à s'y maintenir (entretien régulier etc.),
- ✚ gérer un budget,
- ✚ sensibiliser sur les économies d'énergies,
- ✚ informer et veiller sur les démarches courantes à effectuer (avis d'imposition etc.),
- ✚ informer sur les aides et dispositifs existants,
- ✚ orienter vers les partenaires et coordonner les interventions,
- ✚ favoriser l'insertion dans la vie de la cité sur le secteur d'habitation,
- ✚ préparer et appuyer le relogement.

Durant l'accompagnement, des rencontres mensuelles sont réalisées avec l'occupant, à domicile et au bureau. La fréquence des entretiens varie en fonction de la situation et de la sollicitation des personnes.

Un important travail de partenariat est mené puisque le travailleur social effectue sa mission en lien avec les différents professionnels intervenant auprès de la personne accompagnée (assistantes sociales de secteur, travailleurs sociaux à l'origine de la demande, mandataires judiciaires, etc.).

L'admission au dispositif

Lorsqu'un logement se libère, GALA informe la plateforme du SIAO pour proposer le logement à un ménage identifié.

Dès l'orientation d'une candidature par le SIAO, le travailleur social du logement d'insertion prend contact avec le référent prescripteur, en vue d'obtenir un complément d'information et reçoit les personnes orientées en entretien préalable (EP).

L'EP permet de recueillir les attentes de la personne, de lui expliquer le cadre et le fonctionnement de l'ASLL du service.

Au cours de cet entretien et de la visite de l'appartement réalisée en même temps, une projection du coût et des frais liés à l'entrée en logement est effectuée.

A l'issue de l'EP, le candidat dispose d'un délai de 24 à 48h pour confirmer son souhait d'intégrer le logement d'insertion ou non.

Suite à ce délai, si l'admission de l'utilisateur est validée par GALA, la signature de la COP et un état des lieux d'entrée (ELE) sont programmés.

Ce fonctionnement d'orientation des candidatures via la plateforme du SIAO, qui s'applique à présent à tous nos services de « logements accompagnés », modifie un fonctionnement historique de GALA.

Il est à remarquer que cette articulation est complexe dans la mesure où il arrive que le SIAO ne trouve pas de ménage à nous orienter, que ce soit sur l'EMS ou hors EMS, et nous devons donc assumer l'inoccupation du logement.

L'installation dans le logement

Dès l'entrée dans le dispositif, les personnes sont placées en situation réelle de locataire et effectuent un état des lieux d'entrée avec le service technique de GALA. Un inventaire de l'équipement et du mobilier sont systématiquement effectués avant la remise des clés.

Les occupants doivent également s'acquitter d'un dépôt de garantie et d'une avance sur consommation. Les travailleurs sociaux effectuent avec eux les ouvertures de droits aux aides au logement et les demandes de subvention au FSL, permettant de faciliter et sécuriser l'entrée en logement.

L'emménagement peut parfois s'avérer difficile à gérer pour les usagers car GALA ne prend pas les déménagements en charge. Certaines personnes qui ont déjà été locataires, peuvent être confrontées à la difficulté de trouver un lieu de stockage pour leur mobilier.

En effet, les logements étant meublés, les occupants n'ont pas la possibilité d'y intégrer leurs meubles ou électroménager et doivent trouver des solutions.

Toutefois, les travailleurs sociaux se tiennent à disposition pour soutenir les personnes dans leurs démarches et les conseiller.

L'Action Educative et Budgétaire

Pour les occupants de logements d'insertion, la mise en situation réelle de locataire implique un travail important autour de la gestion budgétaire.

Tout au long de son séjour, la personne bénéficie d'un accompagnement personnalisé pour la gestion de son budget. Un premier bilan financier est établi avec le travailleur social dès l'entrée, puis en fonction de l'évolution de la situation, des budgets mensuels et prévisionnels sont effectués régulièrement.

L'occupant doit apprendre à prioriser ses dépenses et assumer les charges liées au logement (loyer, charges, assurance, factures d'énergies, etc.) mais également à veiller à la bonne gestion de son reste à vivre pour l'alimentation, les loisirs, etc.

Pour les personnes bénéficiant d'une mesure de protection ou d'aide à la gestion du budget, le travailleur social est amené à travailler en étroite collaboration avec le prestataire de la mesure.

Si un occupant se retrouve dans une situation financière très complexe, le travailleur social peut l'orienter vers les services sociaux de secteur ou des aides caritatives.

En cas d'impayés à GALA, un plan d'apurement sera signé avec l'occupant. Le travailleur social a également la possibilité de solliciter le FSL lorsque les personnes ne parviennent plus à rembourser. Ainsi, dans le cadre d'une mise en jeu de cautionnement ou d'un maintien, le FSL prend en charge les impayés locatifs auprès de GALA. Néanmoins, l'occupant reste redevable de ces sommes auprès du FSL et seront prélevées sur les prestations sociales et familiales de la CAF.

La situation doit être totalement rétablie pour pouvoir envisager un relogement vers un logement autonome avec l'appui de GALA.

Les démarches administratives

L'ASLL proposé en logement d'insertion a pour visée de favoriser l'autonomie et la responsabilisation des personnes.

Être locataire en titre d'un appartement, c'est assumer un quotidien et également avoir connaissance de ses droits et devoirs. Les démarches administratives liées au logement conduisent à une démarche citoyenne plus globale.

La régularisation de la situation administrative (changements d'adresse, déclaration de ressources, etc.) et l'accès aux droits (santé, prestations sociales, etc.) permettent aux personnes accompagnées de s'inscrire ou se réinscrire progressivement dans la vie citoyenne.

En fonction des difficultés rencontrées par chacun, le travailleur social oriente, accompagne, soutient la personne dans ses démarches.

La constitution des différents dossiers administratifs est essentielle. Le rôle du travailleur social sera, à terme et pour les personnes les plus autonomes, de veiller au bon déroulement de leurs démarches.

A minima, l'un des objectifs de travail du SLI est d'amener les personnes accompagnées à être en capacité de repérer et solliciter les différents professionnels ou institutions « *ressources* » pouvant leur apporter un soutien en fonction de chaque démarche à réaliser.

Le relogement

La préparation au relogement est une étape significative de l'accompagnement proposé en logement d'insertion. Le travailleur social et la personne accompagnée discutent puis définissent ensemble les secteurs choisis pour le relogement.

Un travail d'approfondissement est nécessaire pour permettre aux personnes de distinguer leurs besoins et leurs désirs, de leurs capacités à assumer le futur logement, essentiellement en termes de localisation, de surface et de coût. Il s'agit bien souvent de rappeler aux personnes qu'elles sont tributaires des propositions des bailleurs sociaux et que, sur certains secteurs géographiques, l'offre est bien moins importante que la demande.

Tout au long de l'accompagnement et d'autant plus au moment de la préparation au relogement, nous sensibilisons les personnes quant à la gestion de leur budget et l'importance de se constituer une épargne.

En effet, les personnes relogées doivent être prêtes à investir, de manière souvent conséquente, dans l'achat de mobilier et d'électroménager pour le relogement.

Malgré les partenariats en place (Envie, Emmaüs, etc.), certaines personnes accompagnées (notamment les bénéficiaires du RSA Socle) se retrouvent dans des situations peu confortables durant les premiers mois qui suivent leur relogement.

La sortie

Lorsque le travailleur social et les personnes évaluent que la situation est stable, que l'autonomie est suffisante pour occuper un logement autonome, un placement sur liste prioritaire auprès des bailleurs sociaux est effectué via l'Accord Collectif départemental (ACD) et le Droit de réservation du Préfet (DRP).

Le travailleur social met en œuvre toutes les étapes du relogement avec les personnes afin de les accompagner dans leurs réflexions, leurs décisions et leur organisation.

Ainsi, il accompagne les personnes lors de la visite du logement proposé par un bailleur, la signature du bail et l'état des lieux d'entrée, et guide les personnes dans les démarches à effectuer à chaque étape (souscription d'assurance, ouverture de compteur etc.)

Il veille aussi sur la résiliation de la convention pour le logement d'insertion.

Suite au relogement, le travailleur social sollicite un ASLL de six mois au FSL afin d'assurer la transition en logement autonome, sauf si la personne le refuse.

Cette prolongation d'accompagnement permet de soutenir les personnes dans l'appropriation de leur nouvelle vie de locataires et offre au bailleur un interlocuteur privilégié en cas d'éventuelles difficultés.

Les objectifs de l'ASLL de sortie de logement d'insertion seront également de :

- ✚ veiller à la mise en place des AL/APL,
- ✚ veiller aux changements d'adresse,
- ✚ veiller aux ouvertures de compteurs d'énergies et vérifier l'adéquation des montants,
- ✚ conseiller sur les solutions pour l'équipement du logement (prêt CAF, Emmaüs, etc.),
- ✚ contacter régulièrement le bailleur,
- ✚ veiller au paiement régulier du loyer et des factures,
- ✚ passer le relai auprès du nouveau service social de secteur.

Arrivée à son terme, la mesure d'ASLL peut prendre fin ou être renouvelée en cas de nécessité.

1.1 Origine des candidatures

Structures référentes	Nombre de ménages
ACCORD	2
ALT	6
ANTENNE	3
ARSEA	21
CCAS DE STRASBOURG	3
CCAS DE SAVERNE	1
CITE RELAIS	2
CROIX ROUGE	1
ENTRAIDE EMPLOI	1
ENTRAIDE LE RELAIS	1
EPIDE	1
G.I.E GENIUS	1
HOME PROTESTANT	2
HORIZON AMITIE	3
HUS	2
ITHAQUE	1
MEINAU SERVICES	1
MJPM	1
MOUVEMENT DU NID	1
SAVOIR ET COMPÉTENCES	1
SIAO	5
SOS FEMMES SOLIDARITE	1
TANDEM	1
UDAF	5
UT Ville de Strasbourg	14
UTAMS EMS NORD	1
UTAMS EMS SUD	1
UTAMS NORD	1
UTAMS OUEST	2
UTAMS SUD	1
TOTAL	87

Comme énoncé dans le rapport d'activité de l'an passé, les orientations internes de l'ARSEA (baisse de 25%) se sont réduites. Cela s'explique sans doute par la mise en place de la nouvelle plateforme du SIAO. A contrario, les orientations par l'UT Ville de Strasbourg ont augmenté de près d'un tiers.

1.2 Nouvelles entrées en logement en 2022

Année 2022	EMS	Secteurs extérieurs			TOTAL	TOTAL
		Haguenau	Molsheim	Saverne		
Ménages	17		2		2	19
Hommes	6		2		2	8
Femmes	12		1		1	13
Enfants	17		2		2	19
TOTAL personnes	35		5		5	40

Contrairement aux années précédentes impactées par la pandémie, les nouvelles entrées ont augmenté : nous passons de 11 entrées et 27 personnes à 17 entrées et 35 personnes sur l'EMS.

Les nouveaux ménages des 3 dernières années

Année	EMS	Secteurs extérieurs				TOTAL
		Haguenau	Molsheim	Saverne	TOTAL	
2020	14		1	3	4	18
2021	11	1	1	2	4	15
2022	17		2		2	19

2022 a été plus propice à de nouvelles entrées suite à la régression de la pandémie.

1.3 Les ménages accompagnés en 2022

Nombre	EMS	Secteurs extérieurs				TOTAL
		Haguenau	Molsheim	Saverne	TOTAL	
Ménages	70	1	10	6	17	87
Hommes	39	0	8	4	12	51
Femmes	45	1	4	4	9	54
Enfants	70	0	6	2	8	78
Personnes	154	1	18	10	29	183

En 2022, le nombre de ménages accompagnés continue à augmenter.

Composition des ménages en 2022

Ménages	EMS	Secteurs extérieurs				TOTAL
		Haguenau	Molsheim	Saverne	TOTAL	
Ménages sans enfants						
Co location	3		0	1	1	4
Couples	5		1	1	2	7
Femmes	5	1	2	1	4	9
Hommes	21		3	2	5	26
Ménages avec enfants						
Co location	1		0	0	0	1
Couples	5		1	0	1	6
Femmes	26		0	0	0	26
Hommes	4		3	1	4	8
TOTAL	70	1	10	6	17	87

Le nombre de femmes seules avec enfants a augmenté, comparé à 2021. Le nombre d'hommes seuls reste quant à lui stable. Dans les motifs d'origine des orientations de femmes seules avec enfants, il est à préciser que nous avons constaté un nombre important de femmes/mères victimes de violences conjugales en cours de divorce.

Nationalités des personnes adultes accueillies

Nationalités	Nombre d'Adultes
Française	62
Continent africain	20
Algérienne	6
Burundaise	1
Erythréenne	1
Guinéenne	2
Malienne	1
Marocaine	4
Nigériane	2
Sénégalaise	1
Sierra-Léonaise	1
Tunisienne	1
Continent européen	16
Bulgare	2
Bosnienne	1
Espagnole	1
Géorgienne	2
Italienne	1
Roumaine	4
Russe	4
Serbe	1
Continent asiatique	6
Afghane	4
Arménienne	2
Continent américain	1
Jamaïcaine	1
TOTAL DES ADULTES	105

La répartition des origines géographiques des bénéficiaires reste semblable aux années précédentes : une majorité de personnes de nationalité française précède les personnes provenant du continent africain.

Situation socioprofessionnelle des adultes à l'entrée

Ressources	EMS	Secteurs extérieurs				TOTAL
		Haguenau	Molsheim	Saverne	TOTAL	
En situation d'emploi						24
CDI	7		2		2	9
CDD	10		2		2	12
Intérim	3					3
Sans situation d'emploi						70
AAH	5		1	1	2	7
ASS	2					2
Assedic	7		3		3	10
RSA activité	2			1	1	3
RSA majoré	11					11
RSA socle	28	1	3	4	8	36
Retraite	1					1
Sans ressources						11
Sans activité	8		1	2	3	11
TOTAL	84	1	12	8	21	105

Il apparaît que la situation socioprofessionnelle des personnes à l'entrée en SLI reste identique à celle de l'année 2021 : une majorité de personnes au RSA ou sans emploi.

Hébergement antérieur des ménages

Hébergement	EMS	Secteurs extérieurs				TOTAL
		Haguenau	Molsheim	Saverne	TOTAL	
Sans domicile fixe						13
SDF	10		2	1	3	13
En situation d'hébergement provisoire et/ou précaire						64
Amis	3	1	1		2	5
CHRS	6					6
Famille	13		1		1	14
Hôtel / HTT / Gîte	11			1	1	12
Maison d'arrêt	1					1
Résidence sociale	2					2
GALA	16		5	3	8	24
En situation locative difficile						10
Privé	4		1	1	2	6
Social	4					4
TOTAL	70	1	10	6	17	87

Comme indiqué plus haut (cf. Tableau 1.1), le nombre de candidats orienté par GALA a diminué. A l'opposé, celui des SDF a augmenté.

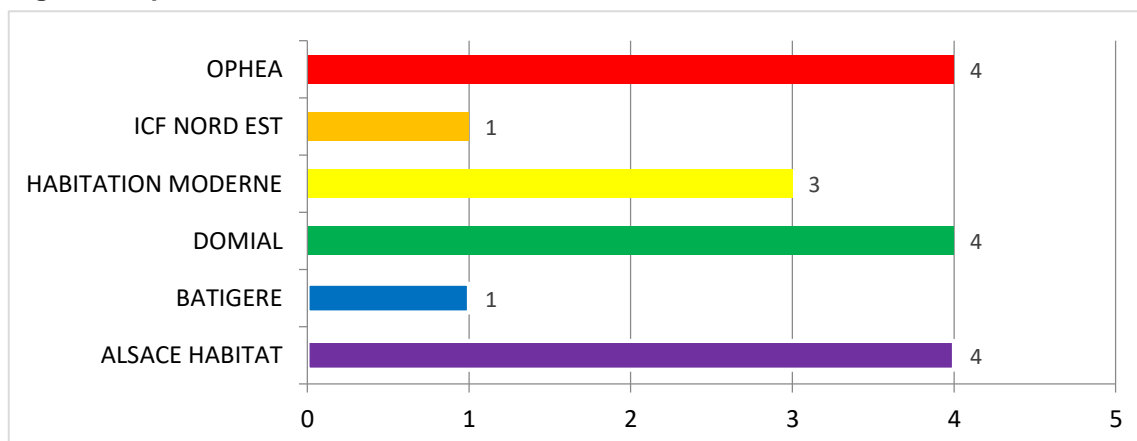
1.4 Les personnes sorties en 2022

Sorties	EMS	Secteurs extérieurs				TOTAL
		Haguenau	Molsheim	Saverne	TOTAL	
Relogement autonome						
Bailleur privé						
Bailleur social	15		2		2	17
Autre						
GALA	1					1
Inconnu	2		1		1	3
Maison d'arrêt	1					1
TOTAL	19		3		3	22

Les sorties 2022 représentent 45 personnes (26 adultes et 19 enfants) soit 22 ménages.

Il y a une augmentation du nombre de sorties du Logement d'Insertion. La majorité de ces personnes a été relogée chez des bailleurs sociaux.

Relogements par bailleurs sociaux



Alsace Habitat, Domial et Ophea sont les principaux relogeurs en 2022 avec un nombre égal de situations.

Typologie des 17 ménages qui ont accédé à un relogement autonome

Ménages	EMS	Secteurs extérieurs			TOTAL
		Molsheim	Saverne	TOTAL	
Ménages sans enfants					
Co-location	1				1
Couple	2				2
Hommes	2	1		1	3
Femmes	2				2
Ménages avec enfants					
Couple	1				1
Femmes	5				5
Hommes	2	1		1	3
TOTAL	15	2		2	17

Contrairement à l'année précédente, les femmes seules avec enfants représentent la catégorie qui a bénéficié le plus d'un relogement.

Typologie des 5 ménages qui n'ont pas accédé à un relogement autonome

Ménages	EMS	Secteurs extérieurs			TOTAL
		Molsheim	Saverne	TOTAL	
Ménages sans enfants					
Hommes	3				3
Ménages avec enfants					
Femmes	1				1
Hommes		1		1	1
TOTAL	4	1		1	5

Comme en 2021, les hommes sans enfants sont les plus représentés dans cette catégorie. Deux d'entre eux, ont notamment été réorientés vers d'autres dispositifs de l'ARSEA et ne sont donc pas sortis sans solution. Un autre a, de son côté, fait le choix personnel de retourner à une vie nomade.

Durée d'occupation des ménages sortis en 2022

	- 6 mois	6 – 12 mois	12 – 18 mois	18 – 24 mois	+ 24 mois	TOTAL
Relogés	1	2	1		13	17
Autres	1			1	3	5
TOTAL	2	2	1	1	16	22

La tendance relevée en 2021 concernant l'augmentation de la durée d'occupation du logement se poursuit : la majorité des ménages sortant a été suivie au-delà de 24 mois. D'une part, nous constatons une paupérisation grandissante de la population accueillie, et d'autre part les charges liées au logement augmentent (charges locatives, énergie), impliquant de ce fait une prise en charge plus longue en vue d'assainir totalement la situation des ménages.

Par ailleurs, la situation du logement sur l'EMS étant extrêmement tendue en terme de disponibilité, les délais d'obtention d'un logement ne cessent d'augmenter et peuvent aussi expliquer cette situation. Nous appuyons régulièrement les demandes de relogement auprès des bailleurs sociaux, mais les délais d'attente en restent longs.

Situation socioprofessionnelle des personnes sorties en 2022

Ressources	EMS	Secteurs extérieurs			TOTAL
		Molsheim	Saverne	TOTAL	
En situation d'emploi					7
CDD	2				2
CDI	3	2		2	5
Sans situation d'emploi					17
AAH	5	1		1	6
ASSEDIC	2				2
ASS	1				1
Retraite	1				1
RSA activité	1				1
RSA majoré	2				2
RSA socle	4				4
Sans activité					2
Sans activité	2				2
TOTAL	23	3		3	26

En 2022, la proportion de personnes sortantes bénéficiant des prestations sociales reste majoritaire.

2. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

2.1 Vie du Service

En 2022, l'équipe ne s'est pas agrandie. Cependant, un mouvement interne a eu lieu et cela a nécessité une nouvelle embauche extérieure. Le service compte cinq travailleurs sociaux (une assistante sociale, une conseillère en économie sociale et familiale et trois éducateurs spécialisés). Le maintien du nombre de salariés de l'équipe permet d'accompagner environ 20 ménages pour un temps plein en flux continu et d'avoir de meilleures conditions de travail, dans l'objectif d'accorder plus de temps aux familles.

La fin des protocoles sanitaires a permis de retrouver des conditions de travail plus « normales » : il n'y a plus eu de télétravail ou à de rares exceptions. La fin de cette situation exceptionnelle a autorisé des rassemblements conviviaux qui n'avaient pu avoir lieu les années précédentes.

L'octroi d'ordinateurs portables à l'ensemble des membres de l'équipe est une avancée qui permet un gain de temps dans la prise en charge de certaines situations et dans les réponses apportées. En effet, lors des visites à domicile, les travailleurs sociaux peuvent accéder à diverses démarches à réaliser avec le ménage sur des plateformes dématérialisées sans avoir à attendre un rendez-vous au siège par ailleurs.

L'équipe a entrepris un travail de rafraîchissement de certains outils comme le livret d'accueil, les fiches de poste, etc...

Depuis la fin de l'année 2021, et suite à un constat réalisé sur le secteur Nord du Département (Haguenau Bischwiller), le service se déploie. Pour l'heure actuelle, un logement à Schweighouse sur Moder permet d'accueillir un ménage de 2 personnes. Nous sollicitons régulièrement les bailleurs sociaux en vue d'agrandir le parc du SLI dans cette zone géographique et permettre à des ménages de ce secteur d'y rester.

2.2 Travail avec les familles

Dès l'entrée dans le logement, les travailleurs sociaux débutent avec les personnes accompagnées un parcours au long terme dans différents domaines du quotidien. Ainsi, GALA devient et représente souvent un repère important pour les familles qui adhèrent à l'accompagnement proposé. En 2022, l'arrêt des mesures liées à la situation sanitaire a permis de renouer avec des pratiques déjà éprouvées : les visites à domicile se sont multipliées et un accompagnement plus adapté à la situation de chacun des bénéficiaires. Les contacts par mails et par téléphones sont venus compléter l'accompagnement existant.

Le Lieu d'accueil a rouvert ses portes en septembre 2022 et reprend progressivement du service avec sa nouvelle coordinatrice. Le Lieu d'accueil offre un soutien important aux familles ou aux personnes isolées accompagnées, au travers des activités proposées.

En décembre 2022, un nouveau CVS (Conseil de la vie sociale) a également pu être remis en place. L'équipe s'est mobilisée pour y présenter des personnes accompagnées par le service et 5 représentants ont pu être élus sur 6 sièges.

2.3 Focale sur l'action du service dans le domaine de l'insertion

Pour faciliter l'insertion des personnes notamment sur le nouveau secteur géographique des logements, les travailleurs sociaux mettent régulièrement les personnes accompagnées en lien avec les partenaires et les informent sur les services existants. Chaque année, ils sont amenés à se déplacer physiquement pour accompagner les personnes vers ces services ou les aider à débloquer des situations (CAF, CPAM, Impôts...), à leur apprendre des démarches administratives indispensables à l'autonomie. Les travailleurs sociaux sont également présents aux rendez-vous pour le relogement avec les personnes (visite de logement, état des lieux, signature de bail...).

Plus globalement, le temps passé en logement d'insertion doit permettre aux personnes de faire évoluer leur situation favorablement vers l'autonomie, notamment en matière de budget et de ressources. Ainsi les travailleurs sociaux s'attèlent aussi souvent à soutenir et encourager les personnes dans leur démarches d'insertion professionnelle, et à les orienter vers les institutions ou dispositifs existants.

2.4 Focale sur l'action du service dans le domaine de la coordination de parcours des usagers

Les travailleurs sociaux assurent couramment la coordination des accompagnements autour des familles et sont en contact régulier avec des mandataires judiciaires, l'ASE, la PMI, les écoles, les avocats, les associations de lutte contre les addictions, les structures et référents d'insertion socioprofessionnelle ou encore les services sociaux de secteurs. En 2022, cette coordination s'est poursuivie.

2.5 Focale sur l'action du service dans le domaine du partenariat / Transversalité

Le service travaille depuis toujours avec de nombreux partenaires, dans tous les domaines de l'action sociale et médico-sociale. Cependant, avec les nombreux protocoles sanitaires encore en place en 2022, il n'y a pas eu la possibilité de développer ces échanges et ces rencontres. En 2023, le service souhaite réorganiser des temps d'échanges, tels que les « p'tits dèj partenaires ». Une fois les personnes installées dans le logement, le secteur géographique est différent de leur origine, elles peuvent être vite « perdues ». Il est de ce fait pertinent pour le service de développer le partenariat local en vue de pouvoir travailler avec les partenaires locaux (insertion professionnelle, accès à la culture, environnement institutionnel etc) sur les actions à mettre en place à court et moyen terme.

2.6 Focale sur l'action du service dans le domaine de l'innovation

Dans la continuité des projets des années précédentes, les travailleurs sociaux poursuivent leur travail sur les outils administratifs et leurs actions en vue d'alléger la charge de travail, de moderniser les pratiques et d'améliorer la collaboration inter services.

Les outils de travail ont été modernisés (achat d'ordinateurs portables) et cela a eu pour effet de rendre plus efficace l'accompagnement proposé en ayant la possibilité d'accéder aux portails dématérialisés actuels de tout endroit. La numérisation des dossiers des bénéficiaires et un travail de « nettoyage » au sein du dossier mutualisé de GALA sera l'étape suivante afin de poursuivre l'efficacité du service rendu.

3. CONCLUSION

En conclusion, l'activité globale en 2022 a été plus importante que lors des deux années précédentes alors que le nombre de logements a globalement diminué.

La fin des protocoles sanitaires a permis une reprise plus forte de l'activité du logement d'insertion : le nombre de ménages relogés a augmenté significativement.

Cependant, le service a dû restituer plusieurs logements cette année pour diverses raisons (reprise de bien par des propriétaires privés, restitutions aux bailleurs sociaux, projets de démolition etc).

Un travail de prospection pour augmenter le nombre de logements disponibles à la location est un objectif pour les années à venir, et notamment sur le secteur Nord, là où l'offre de logements dits accompagnés n'est pas assez conséquente.